

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le **lundi 26 septembre 2022 à 19 h 30.**

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement 2022-1148 *concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus*
2. Demande de construction d'un nouveau bâtiment scolaire
3. Autorisation - Travaux municipaux – Émissaire pluvial entre les rues de la Cime et Dugal
4. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
5. Période de questions
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 22^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint